

Projet de restructuration de la cité scolaire Paul Valéry

Compte rendu de la réunion publique d'information du 4 novembre 2015

Suite à 2 réunions de présentation de la restructuration de la cité scolaire Paul Valéry à la communauté éducative en mai et octobre 2015, cette réunion est le premier temps d'information à destination du grand public et des habitants du quartier.

Intervenants :

Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^{ème} arrondissement
Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement
en charge des affaires scolaires et périscolaires
Richard BOUIGUE, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement
en charge de l'urbanisme
François HOTE, Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris
Patrick Ben SOUSSAN, Architecte urbaniste de l'agence Quintet
Pierre-Antoine TIERCELIN, Agence Ville Ouverte,
en charge de la concertation

Ordre du jour :

1. Accueil et introduction
2. Présentation du projet
3. Étapes de concertation
4. Temps d'échange

*Environ 120 personnes assistent à la réunion au lycée Paul Valéry de 19h à 21h.
Le compte rendu est établi par Ville Ouverte.*

1. Introduction

Mot d'accueil de Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^{ème} arrondissement

La restructuration de la cité scolaire Paul Valéry est un projet ancien qui se met en œuvre concrètement aujourd'hui. Le projet concerne le lycée et le collège qui relèvent de la compétence de deux collectivités, la Région Ile-de-France et le Département de Paris. Ces deux collectivités s'accordent sur l'urgence de rénover ce bâtiment et le souhait de séparer la cité scolaire en 2 établissements distincts.

Ce projet permettra d'apporter des équipements nécessaires au vu des besoins du 12^{ème} arrondissement (la petite enfance par exemple) ; au-delà de la restructuration, il intégrera ainsi une nouvelle crèche pour répondre à la demande des familles dans ce quartier. Il existe également une difficulté à accueillir tous les enfants dans les écoles, l'engagement de la municipalité est fort envers l'école publique, aussi une école polyvalente sera ainsi construite sur cette parcelle pour compléter l'offre du secteur. Enfin, le projet favorisera l'intégration des équipements publics dans le quartier et valorisera l'équipement sportif et la promenade plantée qui sont aujourd'hui peu accessibles.

Un premier temps de concertation a été engagé par la Région Ile-de-France lors d'une discussion avec les enseignants puis la communauté éducative et les parents d'élèves afin de présenter des intentions et le projet architectural pour la reconstruction du lycée. A cette occasion, les participants ont fait part de leurs questionnements concernant la phase de transition et de chantier, qui ont été entendues.

La présentation du projet par la direction de l'urbanisme est une étape amont de présentation globale du projet. De prochains rendez-vous seront proposés, dans des formats plus participatifs de manière à réfléchir collectivement à l'intégration de ce projet dans l'ensemble du quartier.

Madame la Maire précise que la vice-présidente de la Région Ile-de-France en charge des lycées était présente lors de la rencontre avec la communauté éducative mais qu'aujourd'hui à moins de 4 semaines du scrutin des élections Régionales, elle ne peut pas venir présenter un tel projet en réunion publique. Le nouvel exécutif Régional sera sollicité dès qu'il sera élu pour une présentation du projet du lycée auprès des habitants.

2. Présentation du projet

François HOTE, Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris [Slides 2 à 8]

La cité scolaire Paul Valéry, construite en 1960, est actuellement composée d'un lycée de 32 divisions avec 1000 élèves et d'un collège de 17 divisions avec 450 élèves. Le projet porté par la Région Ile-de-France comporte la reconstruction du lycée pour atteindre une capacité de 1400 élèves pour un lycée polyvalent et des classes préparatoires. Le projet prévoit la construction d'un internat de 150 lits et le maintien de la demi-pension actuelle.

Le projet bénéficie d'un programme de financement de l'ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine). Il s'inscrit dans une démarche ambitieuse portée par la Région de qualité environnementale avec un objectif '0 énergie' (Label BEPOS) et la certification HQE(R). Les travaux se feront en site occupé et l'établissement restera en fonctionnement pendant la construction, ce qui conduit les porteurs de projet à une grande vigilance pour garantir un chantier propre et préserver la tranquillité du site.

Eléments de calendrier :

- 2015-2016 : études de maîtrise d'œuvre
- 2017 juin : démarrage du chantier
- 2019 septembre : ouverture au public

Ce projet du futur lycée Paul Valéry a conquis le jury de par sa simplicité et un bon fonctionnement, et parce qu'il répondait bien au cahier des charges (couverture végétal du site et préservation des arbres, visibilité suffisante sur le boulevard). L'architecte retenu, Alain GIGNOUX, a déjà conçu d'autres programmes scolaires, ainsi, le projet proposé est très fonctionnel.

C'est le projet le plus bas qui a été choisi afin que la hauteur des bâtiments reste modérée.



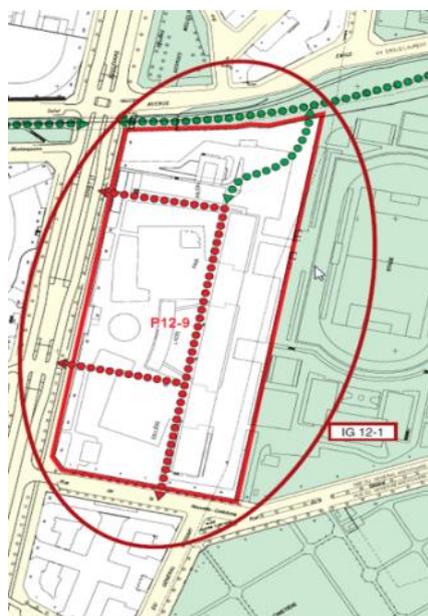
Figure 1: projet du futur lycée

Enjeux du projet urbain

En parallèle à la séparation fonctionnelle du lycée et du collège, la Ville de Paris a engagé des réflexions concernant :

- le positionnement de ces deux équipements scolaires dans le paysage urbain ;
- la création d'un maillage viaire et le prolongement de la promenade plantée à travers une continuité verte jusqu'au Bois de Vincennes ;
- la réalisation de l'ordre de 250 logements diversifiés, pour partie étudiants, respectant le PLH (60% de logements sociaux, 20 % de logements intermédiaires et 20% de logements libres) ;
- le complément de l'offre en équipements publics (une école polyvalente et une crèche multi-accueil).

En 2014, la Ville de Paris a désigné l'agence Quintet Architecture comme équipe de maîtrise d'œuvre urbaine mandataire, pour traduire ces enjeux dans des propositions de recomposition de l'ensemble du site.



Modification du Plan Local d'Urbanisme

La création d'une voie dans le périmètre du projet induit une modification du PLU. La carte ci-contre présente le principe de trame viaire retenu. Le périmètre rouge indique les délimitations de la cité scolaire à l'intérieur de laquelle se situera la voie.

L'enquête publique générale a eu lieu, le commissaire enquêteur rédige son rapport qui sera rendu prochainement en vue d'une approbation de la modification du PLU au 1er trimestre 2016.

Figure 2 : Extrait planche graphique de l'atlas du projet de modification du PLU

Patrick BEN SOUSSAN, architecte urbaniste de l'agence Quintet [Slides 8 à 13]

Principes d'aménagement

Un des principes d'aménagement est de désenclaver et relier ce secteur. La parcelle est vaste, constituée actuellement d'une seule entité. Les objectifs sont d'imaginer la réinstallation du lycée et du collège, d'implanter de nouveaux équipements et de s'inscrire dans une continuité urbaine, avec un chapelet d'espaces verts de part et d'autre et dans le site.

Pour rendre accessibles les futurs équipements et logements, une rue centrale technique et utilitaire sera créée, offrant la possibilité de faire déboucher la promenade plantée et de créer ainsi une liaison vers la Porte dorée et le bois de Vincennes.

Suite à l'inventaire des masses végétales, il a été choisi de conserver les grands arbres, qui constituent un patrimoine végétal intéressant, dans la mesure de la compatibilité avec la construction du lycée.

L'armature du projet urbain, au-delà de la voie ou de l'implantation des constructions, est imaginée dans un esprit de continuité urbaine avec le respect des constructions en alignement sur les voies mais également la création de percées, comme c'est le cas dans le tissu urbain environnant.

Il est proposé la création de l'axe vert Nord/Sud ainsi que des percées visuelles et des cheminements doux Ouest/Est vers les équipements sportifs.

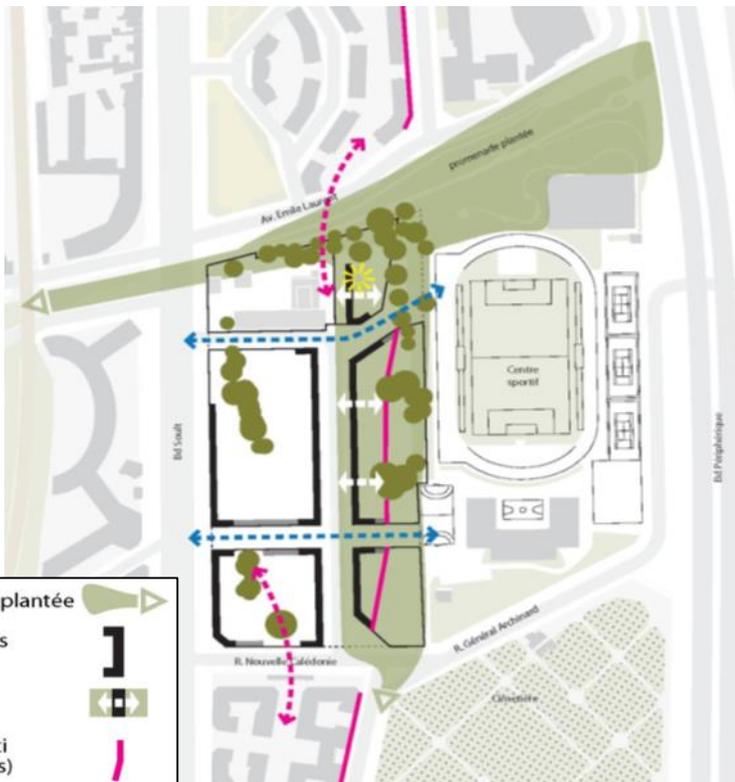
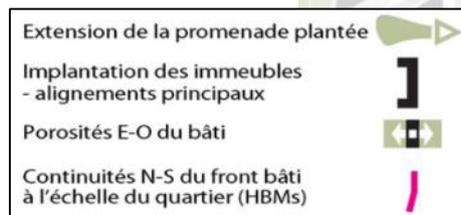
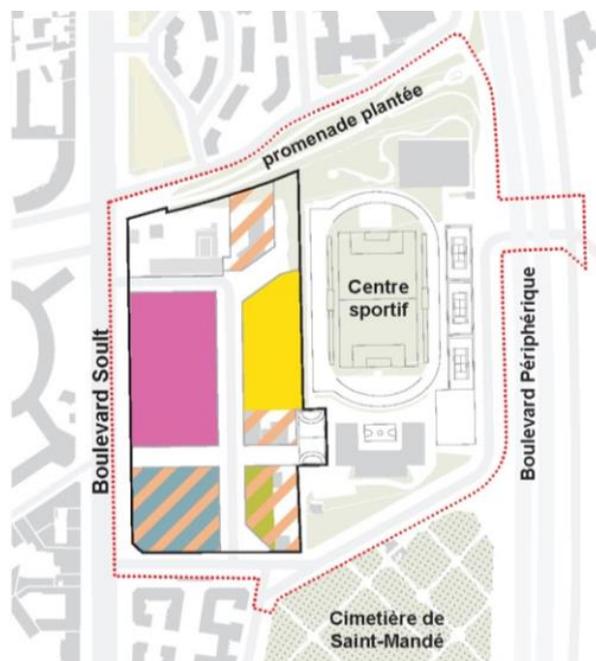


Figure 3: Formes urbaines et articulation avec la ceinture verte

Diversification programmatique et mixité



● Lycée + complément	38 divisions + internat 150 lits 10 logts fonction + réfectoire	● Crèche	60 berceaux
● Collège + complément	24 divisions logts fonction + réfectoire	■ Logements + complément	env. 250 logements possibilité de commerces
● Ecole	12 à 15 classes	■ Cuisine centrale	maintien de la cuisine existante pour le moment

Figure 4 : Principe programmatique avec le collège donnant sur la voie nouvelle

Les principes d'aménagement incluent également une diversification programmatique et de la mixité.

Deux hypothèses ont été proposées. Une hypothèse préférentielle place le collège le long de la nouvelle voie, entre le lycée et le stade. L'école et les logements sont proposés sur le boulevard Soult et la crèche au sud-est de la parcelle.

Cette hypothèse permet une meilleure distribution des flux d'élèves respectifs et inscrit le collège dans le cadre paysager de la promenade plantée. Elle permet également la composition d'un front bâti mixte sur le Boulevard Soult (logements et équipements) et la possibilité d'y intégrer du commerce.

3. Etapes d'information et de concertation

Pierre-Antoine TIERCELIN, Agence Ville Ouverte

Les principes de composition du projet urbain sont à discuter dans le cadre de la concertation, seul le projet du lycée en lui-même est assez avancé.

Un calendrier de la concertation est présenté :

Au 1^{er} trimestre 2016, l'ouverture de la concertation formelle au titre des infrastructures routières offrira l'opportunité d'un travail en atelier consacré aux 'Espaces publics et formes urbaines'. Celui-ci sera l'occasion d'aborder les caractéristiques des espaces publics (continuité et sécurité des cheminements, usages, espaces verts,...), l'implantation des nouvelles constructions et l'animation des rez-de-chaussée ainsi que la volumétrie générale.

Une réunion publique de restitution de la concertation aura lieu en juin 2016.

4. Temps d'échange

Concertation et information autour du projet

- *Il y a un défaut de concertation de la Région, nous avons été prévenus tard. L'élue Régionale elle-même a été étonnée qu'il n'y ait pas eu de concertation. Aucun lien entre le Département et la Mairie de Paris, pas d'accord entre 2 majorités politiques du même bord et un chantier qui s'étale sur 5 ou 6 ans, avec un second chantier qui aura lieu après, il aurait fallu procéder différemment pour que les nuisances soient moins étalées.*
- *Il n'y a pas eu un véritable audit des enseignants. Il y a des grands flous ... La concertation sur le contenu des bâtiments et le projet ne devrait pas voir le jour tant que les enseignants n'ont pas été entendus.*
- *Valérie Montandon, Conseillère de Paris, opposition municipale : Que s'est-il dit lors de la réunion avec la communauté éducative ?*

[Catherine BARATTI-ELBAZ] refuse de nourrir la polémique à quelques semaines des élections Régionales. Concernant la coordination des collectivités et le phasage des travaux, la ville de Paris a considéré qu'il fallait travailler en étroite collaboration avec la Région. La décision a été prise conjointement de scinder la cité scolaire en deux équipements tandis que des discussions sont encore en cours sur le phasage et sur la restauration scolaire.

C'était une priorité d'aller d'abord à la rencontre de la communauté éducative et un dialogue a été instauré avec les services de la Région à cette occasion. Dans les étapes d'information et de concertation il y a des étapes avec des publics cibles, en ce sens les conseillers de quartier pourront être interrogés, s'ils en font la demande. La concertation demande du temps et de l'énergie mais permet d'enrichir le projet et de franchir ensemble les différentes étapes. Les suggestions seront notées et potentiellement intégrés dans la préparation des ateliers.

Equipements et commerces

- *On entend parler du projet depuis longtemps, en tant que membre de Conseils de Quartier notamment. Je n'ai pas trop d'inquiétudes concernant la densification. Question pratique : est-ce qu'il y aura un amphithéâtre dans le lycée ? C'est un besoin général sur Paris.*
- *Est-ce qu'il y aura une nouvelle piscine ? On ne peut pas aller dans la piscine actuelle en journée car il y a toujours les scolaires...*

- *Le schéma donne l'impression d'une séparation de fait entre les bâtiments scolaires et l'équipement sportif : quel sera l'accès des élèves aux équipements sportifs ? Avez-vous pour projet de rogner l'équipement sportif (rogner sur le stade, ..) ?*
- *Un participant rappelle l'importance de la présence de commerces pour 250 logements, afin de répondre aux besoins des futurs habitants.*

[Catherine BARATTI-ELBAZ] Il y aura un amphithéâtre et des équipements d'une grande qualité, et le projet répond ainsi à des critères de fonctionnement.

Comme c'est le cas aujourd'hui, les équipements sportifs seront prioritairement ouverts aux scolaires et aux associations sportives du collège et lycée durant la journée. Globalement, il y a sur Paris un besoin d'équipements sportifs donc l'équipement sportif ne sera pas rogné et les accès en seront facilités.

[Catherine BARATTI-ELBAZ] a porté le prolongement du tramway, qui permet aujourd'hui une traversée sécuritaire du boulevard et la présence de commerces. La continuité commerciale reste à améliorer et les rez-de-chaussée des logements pourraient contribuer à renforcer la dynamique commerciale dans le quartier. Le choix des locaux utiles pour le quartier pourra par exemple être un point débattu collectivement.

Végétalisation

- *Les élèves sont attachés aux espaces verts, il ne faudrait pas qu'ils disparaissent, et que le végétal se réduise à un corridor. 250 logements prévus, certes des logements étudiants, plus un internat ... c'est une densification extrême ? Il n'y aura plus d'espace au sol si l'on ne monte pas.*

[Catherine BARATTI-ELBAZ] a participé au choix d'un lycée avec un front bâti sur le boulevard qui conserve le plus d'arbres dans la parcelle. Les espaces interstitiels sont majoritairement asphaltés, et l'objectif fixé aux services est que l'on ait un bilan positif d'espaces verts ouvert au public. La promenade plantée permettra une ouverture, afin que l'on puisse remonter vers l'espace vert du centre sportif actuellement inaccessible au public.

Voiries et stationnement

- *Quels sont les rapports entre Paris et St Mandé dans cette zone ? Il faudrait des liaisons possibles avec St Mandé.*
- *Serait-il possible de prévoir une accessibilité à l'avenue Maurice Ravel ?*
- *Quels sont les parkings prévus pour ces équipements et logements ? Il en manque dans ce quartier.*
- *Est-ce que la voie centrale est une voie routière ou partagée ?*

[Catherine BARATTI-ELBAZ] Concernant les voies, tout n'est pas définitif, certaines voies seront piétonnes. Ce sujet sera discuté, avec l'aide de l'adjoint à la Maire de Paris en charge de la voirie et des déplacements et de l'adjointe du 12^{ème} arrondissement, dans l'optique d'avoir un espace apaisé notamment pour la jeunesse. Le fait de privilégier des accès vers Saint Mandé pourrait par exemple être débattu en Conseil de quartier.

[Richard BOUIGUE] La nouvelle voie sera une liaison qui sera utilisée au maximum en connexion avec la promenade plantée. Les établissements scolaires ne seront pas traversés par les voies transversales et les projets respecteront la sécurité des équipements. L'accès du stade est aujourd'hui compliqué ce qui implique de lui offrir une nouvelle ouverture.

La question de la continuité avec la rue Maurice RAVEL correspond à un sujet qui pourrait être interrogé lors de la concertation. Une liaison peut être envisagée pour la création de lien entre deux parties du quartier, vers le théâtre 12, etc.

[Catherine BARATTI-ELBAZ] de l'ordre de 20 places seront prévues dans les établissements scolaires pour le fonctionnement (véhicules utilitaires, etc.). Il y a des places prévues pour les personnels logés dans les logements de fonctions (certains sur l'emprise même, d'autres dans des logements à proximité immédiate). Le programme de logements n'étant pas encore conçu avec le promoteur il n'est pas encore possible de se prononcer sur la présence d'un parking en sous-sol.

- *Vous dites qu'il y a 20 emplacements prévus mais actuellement il y a 50 places occupées...*
- *Qu'en est-il de parking pour des personnels qui arrivent de loin à des horaires où les transports en commun ne fonctionnent pas encore ?*
- *Cette discussion sur la place de la voiture à Paris et dans ce projet est intéressante mais on crée un goulot d'étranglement en demandant aux gens de se débrouiller tout seul alors qu'il faudrait commencer par un projet de transport efficient.*

[Catherine BARATTI-ELBAZ] La problématique des parkings a été discutée lors de la réunion avec la communauté éducative. Il existe actuellement 50 places pour la cité scolaire et le projet du lycée prévoit d'en restituer 20. La vérification du nombre d'agents commençant tôt et qui ne peuvent accéder à l'établissement en transport en commun sera effectuée pour appuyer les choix. Cependant, les places de stationnements occupent un espace important sur le site, d'où une interrogation en tant qu'élue sur le fait de pouvoir utiliser ces espaces autrement.

Des stationnements vélos sont prévus dans l'espace public et il y en aura à l'intérieur pour les personnels.

Travaux, nuisances et phasage du projet

- *Il y a un risque de bruit ambiant du périphérique...*
- *Je fais le vœu que la crèche soit le plus loin possible du périphérique.*
- *Quelles gestions des nuisances dues à la proximité du périphérique ?*
- *Quel est le calendrier des destructions ? Est-ce qu'il y a de l'amiante ? Avez-vous pensé qu'il y aura une population dense pendant la destruction d'une barre, cela peut être dangereux.*
- *Est-ce qu'il y a de l'amiante dans le bâtiment ?*

[Catherine BARATTI-ELBAZ] Des études montrent régulièrement que l'on dépasse des seuils acceptables en termes de nuisance sonore mais également que l'air est pollué à Paris. C'est un sujet sur lequel l'exécutif municipal est pleinement mobilisé avec deux axes :

- Diminuer les sources de nuisance,
- Protéger les riverains.

Des tests sont effectués avec un revêtement absorbant sur le périphérique, qui diminue le bruit, de même que la diminution de la vitesse diminue le bruit et les embouteillages. Ce sont les analyses des services de l'Etat. Nous continuons d'essayer d'apaiser la circulation sur le périphérique pour diminuer les nuisances (demande de la circulation alternée au Préfet de Police, engagement de la municipalité en ce sens).

L'isolation des bâtiments permet de protéger des nuisances sonores. Il existe des contraintes supplémentaires pour une crèche afin de protéger les enfants qui sont plus sensibles, ainsi la localisation de la crèche sera plutôt vers le sud de la parcelle.

L'inquiétude liée au fait qu'il y aura un chantier à côté d'une barre vétuste mal isolée a été entendue et cette contrainte pendant la phase de chantier est prise en compte par les services techniques. Paris est une ville dense avec une habitude de gestion de ces problématiques. Les élus se portent garants de ce point de vigilance important et un investissement sera réalisé si nécessaire pour isoler le bâtiment pour réduire les nuisances pendant les travaux.

Le fait de construire d'abord le lycée puis le collège permet d'avoir un chantier moins impactant sur une courte période. Les futurs habitants et les enfants ne seront pas impactés par la destruction des bâtiments scolaires puisque l'école, la crèche et les logements seront construits ultérieurement. De nombreux travaux d'envergure sont correctement réalisés à Paris dans un espace contraint, cela demande de la vigilance et du savoir-faire.

Concernant l'amiante, Catherine BARATTI-ELBAZ n'a pas la réponse actuellement. La destruction de bâtiments amiantés est possible techniquement avec des conséquences sur le calendrier et l'intervention d'entreprises spécialisées avec des contrôles concernant la sécurité des employés.

- *Quel est le coût global du projet ? Qui financera quelle partie ?*

[Catherine BARATTI-ELBAZ] ne peut pas répondre sur le budget pour l'ensemble de la parcelle car il n'y a pas encore de programme précisément défini. La parcelle appartenant initialement à l'Etat va être cédée aux deux collectivités qui se coordonneront en fonction du projet scolaire.

La Ville de Paris assume les dépenses concernant les équipements de proximité et l'école publique financera la voirie. Des équipements de qualité rendront le quartier attractif. Les collectivités vont investir pour ce projet afin d'affirmer les priorités et de répondre aux besoins du quartier.

Logement, volumétrie et hauteur des bâtiments

- *Pouvez-vous nous rappeler la hauteur prévisionnelle du lycée s'il vous plait ?*
- *Les personnels TOS sont actuellement logés dans la tour et la Région a annoncé qu'ils seraient relogés. Est-ce que la mairie va permettre que d'autres membres du personnel habitant loin aient accès prioritairement à des logements ?*
- *On parle d'un écosystème. Un quartier qui respire, mais qui est densifié au maximum. Qu'est-ce que la mairie de Paris est prête à accepter et à limiter au promoteur ?*
- *La vue depuis la résidence Bel Air sera masquée si vous construisez...*

[François HOTE] La hauteur prévue pour le lycée est d'environ 18m.

[Catherine BARATTI-ELBAZ] Actuellement il y a un bâtiment de R+7 dans lesquels des personnels sont logés. Les personnes ayant une contrainte de service seront relogées. Les agents de la ville ont un accès prioritaire pour l'attribution de logements sociaux dans l'arrondissement (1logement social/6 est réservé aux agents), leurs contraintes horaires et leurs missions sont étudiées pour l'attribution. L'Etat loge également ses fonctionnaires ayant des horaires exigeants (EN, assistance publique, préfecture de Police, ...) et il y a également un engagement de relogement sur ce contingent Région. Ces personnes seront accompagnées pendant cette période.

[Laurent TOUZET] Il y a une vigilance de la mairie du 12^{ème} sur les hauteurs, donc le choix du projet du lycée en tient compte. Sur chaque projet d'urbanisme, il existe des autorisations légales pour monter en hauteur or la volonté de la municipalité n'est pas d'aller vers la hauteur maximale mais d'être vigilant à l'insertion du bâtiment dans son environnement

Le sujet des hauteurs bâties pourrait être traité lors d'un atelier de concertation et à ce jour la municipalité n'a pas de projet avec toutes les hauteurs dessinées.

[Catherine BARATTI-ELBAZ] Le lycée sera en R+4 et l'internat un peu plus haut, en fond de parcelle. Des études préalables permettront de vérifier que les bâtiments alentours ne perdent pas d'ensoleillement. Bien que le rocher soit un repère pour beaucoup d'habitants, Paris est une ville en évolution qui doit s'adapter. *L'audit des enseignants n'a pas été fait pour connaître leur besoins (salle de TP, ...)*

- *Est-ce qu'il y aura des cours de récréation pour les établissements scolaires ?*

[Catherine BARATTI-ELBAZ] ne peut pas évoquer l'audit des enseignants qui relève de la Région. Le collège sera construit en adéquation avec les normes affectées pour les établissements scolaires. Une analyse d'usage est faite pour les différentes salles.

Des cours seront prévues qui apparaîtront sur les plans masses lorsque le projet sera plus abouti. Les normes actuelles permettent de faire des cours généreuses.

Restauration scolaire

- *Pourquoi la question de la ½ pension est-elle indépendante du projet ?*
- *Avec une prévision de 400 élèves de plus, j'ai une interrogation sur la ½ pension puisque le flux des élèves est déjà très important. Les 6èmes peuvent manger tout de suite, les autres attendent 45min et mangent ensuite en 5min ... On densifie, c'est compact, avec des populations diverses dans un même espace.*
- *Quel sera l'accessibilité du réfectoire (notamment depuis le collège) ?*

[Catherine BARATTI-ELBAZ] Concernant la 1/2 pension, les établissements collège/lycée possèdent à ce jour 1 seule cuisine. Pour le futur projet, cette problématique est en discussion entre les deux collectivités avec le souhait de maintenir et de favoriser la qualité dans les repas. La cuisine pourrait être partagée entre le lycée (production et service) et le collège et l'école (service). La restauration va rester en l'état pendant la période transitoire et l'augmentation de capacité d'élèves sera progressive.

[Laurent TOUZET] La question de la restauration scolaire est encore en réflexion. Dans un premier temps à l'ouverture du nouveau lycée en 2019, la restauration sera assurée comme elle l'est actuellement. A l'avenir la crèche et l'école auront une restauration autonome. La caisse des écoles du 12^{ème} a l'intention d'avoir une cuisine pour le collège et l'école avec une livraison en liaison chaude pour assurer la qualité, avec des réfectoires dédiés. Dans le nouveau lycée, la Région réfléchit au réfectoire dont la place est envisagée mais pas encore budgétée. L'internat sera doté d'un réfectoire.

Image de l'établissement et affectation des élèves

- *L'image de Paul Valéry est mauvaise, les parents essaient de changer leur adresse pour que leur enfant soit scolarisé ailleurs. A l'évidence ce nouvel écosystème est proposé pour la jeunesse, il faut se dire que même si ce n'est pas tout de suite, cela va offrir une nouvelle image, cela va tirer vers le haut, il y aura des CPGE, des options, un nouveau projet éducatif, un appel d'air pour de nouveaux enseignants. Les enseignants ne sont pas rebutés par leur mutation même pendant le chantier. Mais il va falloir renseigner les parents sur le phasage.*
- *Mon fil est collégien, et c'est une chance pour les futurs élèves d'avoir un éco système plus valorisant. Il est question de les voir s'inscrire au lycée dans un établissement de qualité. C'est une chance d'avoir un collège et lycée où ils ne sont pas stigmatisés par la suite.*
- *Je partage l'opinion de ma voisine. Concernant le projet d'une future école polyvalente, j'ai entendue dire que cette construction entrainerait la destruction d'une autre école du quartier ?*

- *Où seront logés les élèves pendant les travaux ? Pour les familles qui joueront le jeu et qui viendront à Paul Valéry, est ce que vous en tiendrez compte pour l'affectation au lycée ?*

[Catherine BARATTI-ELBAZ] partage cette idée que cette restructuration est une chance et la notion d'écosystème est intéressante. Les élus sont attachés à une éducation de qualité, c'est ce vers quoi ce projet souhaite tendre.

L'inscription au lycée n'est pas une compétence de la ville, les demandes de dérogations étant étudiées par le rectorat. L'objectif est que les familles restent, néanmoins madame la Maire ne peut pas s'engager à ce que les familles qui auront mis leurs enfants dans cette école soient prises au lycée. Catherine BARATTI-ELBAZ ne se satisfait pas d'un arrondissement où les parents doivent faire des stratégies pour éviter la cité scolaire Paul Valéry. L'équipe municipale souhaite que les familles aient envie de scolariser leurs enfants dans l'arrondissement, dans cette cité scolaire rénovée.

L'arrondissement se trouve dans une phase d'agrandissement des écoles. L'Education Nationale ouvre des classes, des enseignants sont recrutés et les effectifs par classe baissent donc il n'est pas prévu de détruire l'école Armand Rousseau.

En clôture de la réunion, Madame la Maire réaffirme que le projet concerne l'ensemble du quartier, avec le souhait qu'il s'y intègre au mieux. Il a vocation à corriger des difficultés qui sont sentis dans le secteur. La présence d'équipements pour la jeunesse est un message pour les familles, avec ce projet et d'autres projets de la municipalité.

Retrouvez l'ensemble des informations sur la restructuration de la cité scolaire Paul Valéry sur le site internet de la Mairie du 12^{ème} arrondissement : <http://www.mairie12.paris.fr/mairie12/>